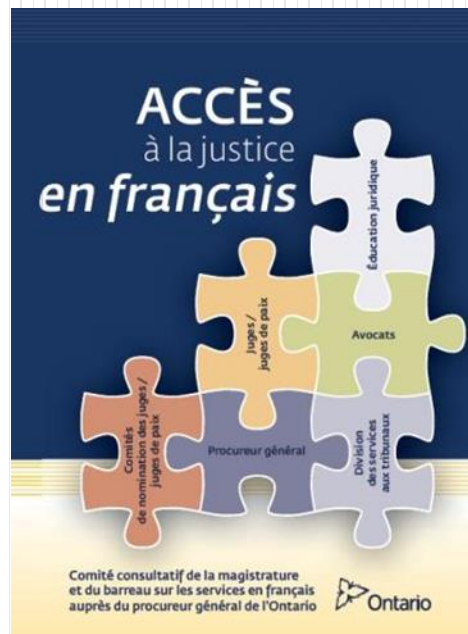


Réponse au rapport

Accès à la justice en français



Congrès annuel de l'AJEFO

Le 4 octobre 2014

Rapport *Accès à la justice en français*

- Les coprésidents du Comité consultatif de la magistrature et du barreau sur les services en français (SEF) ont déposé leur rapport final, *Accès à la justice en français*, en juillet 2012.
- Le rapport contenait plusieurs conclusions et recommandations, dont les suivantes :
 1. *Il faut définir clairement des objectifs afin d'assurer l'accès à la justice en français pour les francophones.*
 2. *Il se peut qu'actuellement, la magistrature ne soit pas suffisamment informée des droits linguistiques des francophones.*
 3. *Les lois qui régissent les droits linguistiques des francophones ne garantissent pas que tous les points de contact sont en français dans le cadre d'une instance.*

Conclusions du rapport - suite

4. *Entamer des procédures en français peut s'avérer difficile, long et coûteux.*
5. *Les instances visées par la Loi sur les infractions provinciales ne permettent pas d'obtenir des services uniformes et facilement accessibles en français.*
6. *Les aptitudes linguistiques, le nombre et le placement des juges et juges de paix bilingues ne sont pas nécessairement déterminés en fonction du besoin d'assurer un accès à la justice pour les francophones.*
7. *Il faut une meilleure coordination du personnel bilingue des tribunaux et une meilleure sensibilisation aux droits linguistiques des francophones.*
8. *Il faut une meilleure coordination au sein du ministère du Procureur général (MPG) et entre la magistrature et le MPG en ce qui concerne la mise en place d'instances bilingues ou en français aux niveaux régional et provincial.*
9. *La mise en place d'instances bilingues ou en français n'est pas adéquatement coordonnée avec la profession juridique.*

Recommandations adressées au ministère du Procureur général

Plusieurs recommandations s'adressaient principalement au **ministère du Procureur général**, notamment :

- Fournir des services en français en se fondant sur la notion de l'**offre active**;
- Adopter un **objectif de service clair** pour le Ministère;
- Recourir à la **technologie** et à d'autres solutions innovatrices pour fournir des SEF sans délai ni frais supplémentaires;
- **Sensibiliser** davantage **le public** au sujet des droits linguistiques des francophones;
- Aider les usagers des tribunaux à **s'orienter dans le système judiciaire** en français;
- Promouvoir un **échange d'idées** visant à améliorer la prestation des SEF;
- **Réviser** les formulaires, modèles et procédures pour assurer la prestation de SEF appropriés à tous les stades de contact avec le système judiciaire à la première occasion.

Recommandations adressées à la magistrature, aux avocats et aux autres intervenants

- Certaines recommandations s'adressaient principalement à la **magistrature** concernant :
 - l'éducation et les ressources en matière de droits linguistiques des francophones,
 - l'évaluation du besoin de fonctionnaires judiciaires bilingues.
- Les recommandations envisageaient également des relations de travail étroites entre la **magistrature et le Ministère** en matière de SEF, y compris la responsabilité particulière en matière de SEF.
- Les recommandations qui s'adressaient principalement au **ministre fédéral de la Justice** se rapportaient aux nominations fédérales de juges bilingues et à d'éventuelles modifications au *Code criminel*.
- Quelques recommandations s'adressaient en grande partie aux **associations d'avocats, au Barreau et à d'autres intervenants dans le domaine de la justice** relativement aux procédures pour s'assurer que les parties connaissent leurs droits aux services en français à la première occasion et qu'il y a suffisamment d'avocats bilingues dans la province.
- Certaines recommandations s'adressaient aux **tribunaux municipaux** relativement à la prestation des SEF dans le contexte des infractions provinciales.

Comité consultatif de la magistrature et du barreau sur les services en français

CRÉATION

- Le **Comité directeur de mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif de la magistrature et du barreau (CCMB) sur les services en français** est coprésidé par moi-même et par Elizabeth Bucci représentant la magistrature et le Ministère.

MANDAT

- Le CCMBSEF a pour mandat d'adresser à la procureure générale des suggestions visant à définir les actions qui peuvent être prises en réponse aux recommandations du rapport *Accès à la justice en français* et de fournir expertise et conseils à la procureure générale sur la façon de mettre en œuvre les stratégies proposées.

Représentants – Comité directeur de mise en œuvre des recommandations du CCMBSEF

Le Comité directeur compte des **représentants** :

- des trois échelons du système judiciaire (y compris les juges de paix)
- du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
- du Comité consultatif sur les nominations à la magistrature
- de la Division des services aux tribunaux (DST) y compris l'Unité du soutien à l'application de la *Loi sur les infractions provinciales* et l'Unité des services judiciaires auxiliaires
- du Bureau de la coordonnatrice des SEF, Division de la gestion des services ministériels
- de la Division du droit criminel
- de la Division des services aux victimes et aux personnes vulnérables
- du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels
- de la Police provinciale de l'Ontario
- de l'Office des affaires francophones
- d'Aide juridique Ontario
- du Barreau du Haut-Canada
- de l'Association du barreau de l'Ontario
- de l'AJEFO
- de l'Association des bâtonniers de comtés et districts
- de la *Criminal Lawyers' Association*
- de la *Municipal Court Managers Association*
- de l'Association française des municipalités de l'Ontario

Comité directeur de mise en œuvre des recommandations du CCMBSEF – groupes de travail

Ce Comité directeur a été divisé en **deux groupes de travail** :

1. Le **groupe de travail « La magistrature et l'éducation »**

- discute des recommandations qui concernent la magistrature et les associations d'avocats,
 - notamment des programmes de formation en français pour les avocats et les parajuristes, de « Jurisource » comme dépôt central pour les documents de référence, et des programmes en français aux facultés de droit.

2. Le **groupe de travail « Le MPG, la sécurité et les partenaires municipaux »**

- aborde les recommandations qui concernent le secteur de la justice de l'Ontario et ses partenaires municipaux connexes,
 - notamment l'affichage temporaire en français dans les palais de justice, les façons d'informer les accusés de leurs droits linguistiques le plus tôt possible et la désignation de représentants régionaux pour favoriser l'échange de renseignements et pour discuter et élaborer des meilleures pratiques.

« La magistrature et l'éducation »

Groupe de travail 1 – Points saillants – La magistrature

Le groupe de travail « La magistrature et l'éducation » a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre des recommandations adressées à la magistrature et aux associations d'avocats :

La magistrature

- **Des ressources et outils pour les juges bilingues** ont été réunis et affichés sur le site Web de la bibliothèque judiciaire de la CSJ et mis à la disposition de la magistrature de la CJO et de la CSJ.
- **Des sessions régulières d'éducation** sur des questions relatives au français sont offertes aux juges.
- Les juges francophones de la CSJ **se réunissent deux fois par année avec leurs homologues francophones** pour se pencher sur des questions communes.
- À partir de l'an prochain, la **réunion régionale annuelle des juges de la CJO** comprendra une session où les juges bilingues examineront des questions se rapportant au français.
- On désigne **des juges chargés des SEF** à la CSJ et à la CJO dans chaque région judiciaire.
- Un **programme de mentorat** a été établi pour les juges bilingues de la CSJ et on élabore un programme semblable pour la magistrature de la CJO.
- Le Cabinet du juge en chef de la CJO s'est engagé à **nommer un juge bilingue au Comité consultatif sur les nominations à la magistrature** et à encourager le CCNM à recruter des candidats bilingues.

« La magistrature et l'éducation »

Groupe de travail 1 – Points saillants – Les associations d'avocats

Les associations d'avocats

- Le **Barreau du Haut-Canada** a mis à jour son **guide** qui informe les clients de leur droit d'utiliser le français dans les instances judiciaires et quasi judiciaires et il offre le guide en ligne.
- Le Barreau et l'AJEFO ont préparé des **dépliants** à l'intention des avocats et des parajuristes pour les informer de leurs obligations, et à l'intention du public pour l'informer de ses droits linguistiques.
- Plusieurs associations d'avocats (notamment l'Association du barreau de l'Ontario, le Barreau du Haut-Canada et l'AJEFO) ont offert des **programmes de formation professionnelle permanente** en français.
- Des sondages ont été envoyés aux associations d'avocats et de parajuristes pour déterminer les **besoins en matière de perfectionnement du français** de leurs membres.

« Le MPG, la sécurité et les partenaires municipaux »

Groupe de travail 2 – Points saillants

Le groupe de travail « Le MPG, la sécurité et les partenaires municipaux » s'est employé à mettre en œuvre les recommandations adressées à ses membres :

- La DST a nommé une **coordonnatrice des services en français** chargée de s'assurer que la division respecte ses obligations en matière de SEF, de fournir des outils et du soutien en matière de SEF et de s'assurer que les SEF sont pris en compte dans l'élaboration des nouvelles initiatives.
- Le **bulletin *Connection de la DST*** contient une section bilingue régulière sur les services en français afin de sensibiliser le personnel.
- Tous les directeurs et gestionnaires de la DST ont reçu une **formation en matière de SEF**.
- La DST élabore divers **outils et ressources en ligne** pour aider le personnel à fournir des SEF, notamment un site intranet central, des lexiques se rapportant à tous les secteurs d'activité qui donnent au personnel la terminologie correcte en français et une adresse courriel centrale où envoyer des questions, etc.
- Le Ministère continue à soutenir le **sous-comité des services en français de l'Unité de soutien de l'application de la LIP** et à fournir des outils et ressources à ses partenaires municipaux.
- On crée **des comités régionaux des SEF** qui comptent des représentants de la magistrature et du Ministère, et qui travailleront ensemble sur les questions relatives aux SEF dans leurs régions respectives.
- Un sous-groupe étudie des options pour mieux **informer les accusés de leurs droits linguistiques**.

Le « Projet pilote d'accès homogène à la justice en français » - Proposition

PROPOSITION

- Le CCMBSEF a créé un sous-comité pour examiner la possibilité de mettre sur pied un **Projet pilote d'accès homogène à la justice en français** où les palais de justice situés au lieu choisi offriraient des services en français complets et homogènes aux clients du système judiciaire.
- Le Projet pilote inclurait la magistrature, les Divisions des services aux tribunaux, du droit criminel et des services aux victimes et aux personnes vulnérables du Ministère, ainsi que les partenaires et intervenants œuvrant au sein du système judiciaire.
- Plus tôt cette année, les coprésidentes du Comité directeur de mise en œuvre des recommandations du CCMBSEF ont présenté le projet de proposition à la procureure générale pour examen.
- La procureure générale a approuvé le Projet pilote proposé et on constitue une équipe de mise en œuvre.

Projet pilote – Objectif et portée

OBJECTIF et PORTÉE

- L'**objectif** du Projet pilote est de :
 - répondre, de façon globale et coordonnée, aux recommandations particulières du rapport *Accès à la justice en français*,
 - supprimer les obstacles à l'utilisation du système judiciaire de l'Ontario en français pour les parties francophones, leurs avocats et les autres parties concernées.
- Dans le secteur choisi, **les juges en chef et le ministère du Procureur général** fourniront des services en français homogènes, selon la notion de l'offre active, et utiliseront la technologie, lorsque ce sera indiqué et faisable, pour fournir des services à distance.
- Le Ministère pourrait également encourager d'autres partenaires du domaine de la justice, s'il y a lieu, à participer au Projet pilote.
- Le Projet pilote pourrait servir à **identifier et à élaborer de nouvelles solutions** aux diverses difficultés cernées dans le rapport *Accès à la justice en français*, et dont certaines pourraient nécessiter de nouvelles politiques et pratiques.

Projet pilote – Emplacement, durée et meilleures pratiques

EMPLACEMENT et DURÉE

- Le Projet pilote, depuis sa mise en œuvre initiale, serait **d'une durée d'au moins un an**; un examen pourrait alors avoir lieu en vue d'en cerner les meilleures pratiques.
- L'**emplacement désigné** du Projet pilote est **Ottawa**, qui a une population francophone à forte densité et suffisamment de personnel bilingue existant pour assurer la prestation de SEF homogènes.
- Le Ministère espère qu'il sera prêt à lancer le Projet pilote au **printemps 2015**.

MEILLEURES PRATIQUES

- Le Projet pilote devrait permettre au Ministère de vérifier si les meilleures pratiques cernées et mises en place pour la prestation des SEF en Ontario suffisent à assurer l'**offre active de service en français**.

Rapport final du Comité directeur de mise en œuvre des recommandations du CCMBSEF

- **Le Comité directeur de mise en œuvre des recommandations du CCMBSEF** présentera un rapport final à la procureure générale décrivant sa réponse au rapport *Accès à la justice en français*.
- Le Comité directeur a déjà dépassé le stade de simplement définir les actions qui peuvent être prises et a fait sensiblement plus que juste fournir expertise et conseils en réponse aux recommandations du rapport *Accès à la justice en français*.
- La magistrature, le Ministère, les associations d'avocats et les autres membres du Comité directeur ont, dans la mesure du possible, essayé d'adopter des pratiques qui favorisent l'accès à la justice pour la communauté francophone, en mettant l'accent sur :
 - la prestation de services en français dans le domaine de la justice selon la notion de l'offre active;
 - la sensibilisation des participants au sein du système judiciaire aux droits linguistiques des francophones;
 - la garantie que les clients francophones du système judiciaire peuvent exercer leurs droits en temps opportun et de façon économique.